Syndicat des Personnels du Réseau International du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédoc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr - Tél. : 01.53.18.83.03 - www.sprim-fo.org

Revue de presse du 12 septembre 2025

Presse – Actualités

- "Bloquons tout" : un mouvement peu suivi dans la fonction publique, en attendant celui du 18 septembre – Acteurs Publics
- Budget 2026 : quel avenir pour le projet de loi de finances signé Bayrou avec l'arrivée de Lecornu ? – Les Echos
- « La déflation est si sévère, si profonde… » : en Chine, les inquiétudes économiques persistent malgré la diplomatie de Xi Jinping – Les Echos
- Arrêts maladie, heures sup… la mise au point de la justice qui change la donne pour les entreprises – Les Echos
- L'Albanie nomme un ministre généré par IA qui sera chargé des marchés publics – Le Figaro
- Les réseaux sociaux au travail font perdre 10 milliards d'euros par an à l'économie française – La Tribune
- Allez, c'est vendredi ! Sourions…

ARTICLES DE PRESSE

“Bloquons tout” : un mouvement peu suivi dans la fonction publique, en attendant celui du 18 septembre – Acteurs Publics

Si le mouvement “Bloquons tout” du 10 septembre a été peu suivi dans le secteur public, les syndicats de la fonction publique ont désormais le regard tourné vers la journée de mobilisation intersyndicale du 18 septembre prochain. Celle-ci constituera une épreuve de vérité pour les organisations syndicales, l'enjeu pour elles étant de réussir à porter leurs revendications aux oreilles du nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu dans la perspective des discussions sur le budget 2026.

Le mouvement “Bloquons tout” de ce mercredi 10 septembre n’a pas attiré les foules dans la fonction publique. Selon les chiffres communiqués par l’administration, la mobilisation y a été peu suivie en effet. 4,14 % de grévistes ont ainsi été recensés dans la fonction publique d’État et 4,2 % dans la territoriale. La participation a été légèrement supérieure dans l’hospitalière avec 6,8 % de grévistes.

Ces taux sont bien inférieurs à ceux de la dernière mobilisation d’ampleur du 5 décembre dernier où près de 19 % des agents de l’État avaient été recensés en grève. La mobilisation avait alors été notamment portée par l’Éducation nationale et les finances publiques. La participation avait toutefois été moins importante dans la territoriale et l’hospitalière avec, respectivement, 6,4 % et 5,6 % de grévistes.

Hormis la CGT et Solidaires, les syndicats de la fonction publique n’avaient pas clairement appelé à la mobilisation et à la grève ce 10 septembre. Il n’en sera pas de même pour la journée de mobilisation intersyndicale du 18 septembre prochain pour laquelle tous les syndicats ont appelé à la grève. De quoi laisser présager une plus forte mobilisation.

Le projet de budget, un “*musée des horreurs*”

“Au vu de la situation politique, il est impératif de réussir cette journée de mobilisation, il en va de notre légitimité”, estime un syndicaliste. La journée du 18 septembre constituera une épreuve de vérité pour les organisations syndicales, l’enjeu pour elles étant de réussir à porter leurs revendications aux oreilles du nouveau Premier ministre Sébastien Lecornu dans la perspective notamment des discussions sur le budget 2026.

Ce que les syndicats de la fonction publique attendent surtout du nouveau chef du gouvernement, c’est qu’il abandonne les pistes budgétaires avancées en juillet dernier par François Bayrou, et qui prévoyaient plusieurs milliards d’euros d’économies. Ces mesures *“sont d’une brutalité sans précédent”* et font de la fonction publique “*l’une des principales cibles”,* regrettent les 8 syndicats de la fonction publique dans un communiqué commun publié ce jeudi 11 septembre. À savoir la CGT, la CFDT, Force Ouvrière, l’UNSA, la FSU, Solidaires, la FA-FP et la CFE-CGC. “*Le musée des horreurs du projet de budget doit être abandonné*, abondent les organisations syndicales. *Les exigences sociales doivent enfin être prises en compte.”*

Sébastien Lecornu pressé d’ouvrir des discussions

La construction *“d’un tout autre budget porteur d’espoir, de justice sociale et de justice fiscale”* serait donc “*impérative”* aux yeux des syndicats de la fonction publique qui demandent ainsi à Sébastien Lecornu et à sa future équipe gouvernementale d’ouvrir “*sans tarder”* des discussions sur un certain nombre de leurs revendications.

Comme lors des derniers mois, les syndicats réclament ainsi notamment des “*moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques”,* des “*mesures salariales générales”,* une revalorisation des grilles indiciaires, l’abandon du recul de l’âge de départ à la retraite à 64 ans ou encore l’abrogation de la baisse de 100 % à 90 % de l’indemnisation des agents publics en arrêt maladie de courte durée. Autant de revendications qui, jusqu’alors, ont reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement Bayrou au vu notamment de la situation budgétaire.

Reste désormais à savoir si tout cela changera avec la future équipe Lecornu. “*Il va falloir changer, être sûrement plus créatif, parfois plus technique, plus sérieux, dans la manière de travailler avec nos oppositions”*, a déclaré le nouveau Premier ministre lors de sa prise de fonctions. *“Il va falloir des*

ruptures, a-t-il ajouté. *Pas que sur la forme, pas que dans la méthode, des ruptures aussi sur le fond."* Et sur les sujets de fonction publique ?
Les syndicats l'espèrent en tout cas. La situation budgétaire risque toutefois de compliquer la donne.

* * *

Budget 2026 : quel avenir pour le projet de loi de finances signé Bayrou avec l'arrivée de Lecornu ? – Les Echos

Après la nomination de Sébastien Lecornu, le projet de loi de finances 2026 peut encore être déposé dans les temps. Bercy a bouclé une version prête à l'emploi, mais des ajustements politiques semblent inévitables.

Le budget Bayrou est mort, vive le budget Bayrou ? Depuis la chute du Premier ministre lundi soir, le sort de son gouvernement est scellé. Mais celui de son projet de loi de finances (PLF) n'est pas encore jeté. Bercy a finalisé le texte, dont tous les articles ont été envoyés au Conseil d'Etat pour avis en fin de semaine dernière.

Le nouveau Premier ministre, Sébastien Lecornu, va donc trouver une ébauche toute prête, à partir de laquelle mener des négociations politiques - et éventuellement modifier en profondeur les orientations prises par François Bayrou.

Moindre croissance

Le nouvel exécutif pourra notamment s'appuyer sur le cadrage macroéconomique réalisé par Bercy. Les principales hypothèses retenues - croissance de l'activité, inflation et hausse de la masse salariale - devaient être transmises au Haut Conseil des finances publiques (HCFP) aux alentours du 17 septembre.

Dans une note récente de Bercy, dont « Les Echos » ont eu connaissance, la croissance en valeur (inflation comprise) du PIB est estimée à 2,5 % en 2026 - soit très légèrement en dessous de ce qu'escomptait le gouvernement au printemps dernier, sans que l'on sache si cela tient à un ralentissement de l'inflation ou de l'activité économique.

Ces hypothèses pourraient encore être ajustées, le prochain gouvernement étant appelé à se prononcer sur la prévision de croissance 2026. « Les équipes du Trésor font tourner les modèles et sont prêtes à s'ajuster aux conséquences d'un nouveau gouvernement », confiait un ancien de Bercy avant le vote de confiance. La remise du cadrage macroéconomique au HCFP pourrait être décalée de quelques jours sans trop compromettre le rétroplanning de Bercy.

Environ une semaine serait nécessaire au HCFP pour donner son avis, avant la présentation du PLF en Conseil des ministres puis le dépôt du texte au Parlement, théoriquement le mardi 7 octobre. Dans « Le Monde », l'ex-ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin avait donné la date du 13 octobre comme limite pour déposer le texte au Parlement, afin qu'un budget puisse être promulgué au 1er janvier, compte tenu des délais légaux d'examen par les deux chambres puis par le Conseil constitutionnel.

Des modifications attendues

Respecter ce calendrier ne signifierait pas adopter le projet Bayrou. S'il peut constituer une base de travail, il paraît inévitable qu'un nouvel exécutif revienne par exemple sur les mesures les plus unanimement décriées comme, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), la suppression de deux jours fériés, qui a bien peu de chances de survivre à la chute de son unique promoteur.

Mais les articles politiques ne représentent pas l'essentiel des textes budgétaires, la majeure partie étant constituée de mises à jour de multiples dispositifs, rappelle-t-on à Bercy. « Tous les scénarios sont possibles, depuis l'ajustement à la marge jusqu'à des modifications très lourdes », nuance François Ecalle, le spécialiste des finances publiques à la tête du site Fipeco.

Stéphane Loignon et Sébastien Dumoulin

* * *

« La déflation est si sévère, si profonde… » : en Chine, les inquiétudes économiques persistent malgré la diplomatie de Xi Jinping – Les Echos

En accueillant plus de 20 chefs d'Etat, Xi Jinping vient de terminer une rentrée diplomatique intense qui donne l'image d'une Chine au faîte de sa puissance. Mais cette démonstration de force ne masque pas des faiblesses économiques majeures.

Plus de 20 chefs d'Etat réunis autour de Xi Jinping, d'abord à Tianjin fin août pour le 25e sommet de l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), puis quelques jours après à Pékin pour la spectaculaire parade militaire célébrant le 80e anniversaire de la capitulation japonaise à la fin de la Seconde Guerre mondiale…

Au moment où l'économie américaine montre des signes de ralentissement, et alors que la France sombre davantage dans la crise politique, la Chine donne en cette rentrée

l'impression d'être au faîte de sa puissance et rassemble avec bonheur ses alliés, anciens et nouveaux : la Russie de Vladimir Poutine, de nombreux pays d'Asie Centrale et d'Asie du Sud-Est, mais aussi, de façon plus inattendue, l'Inde de Narendra Modi qui, mécontente du sort que lui inflige Donald Trump, vient d'effectuer un rapprochement tactique avec la Chine.

Répit temporaire

Xi Jinping lui-même l'a affirmé à l'occasion de la parade militaire. « La Chine est une grande nation qui ne sera jamais intimidée par aucun pays tyrannique », a lancé le numéro 1 chinois devant les 50.000 spectateurs et les quelque 10.000 soldats, réunis sur la place Tiananmen lors de cette grande démonstration de force censée renforcer sa stature aussi bien auprès de l'opinion publique interne, que vis-à-vis du reste du monde.

Mais ces images, savamment mises en scène par la propagande chinoise et diffusées par les chaînes du monde entier, n'ont offert qu'un répit temporaire aux Chinois, alors que le pays fait face à un ralentissement économique sévère, et qui semble s'installer dans le temps. Si les planètes s'alignent pour Xi Jinping sur la scène internationale, les nuages au contraire continuent d'assombrir l'économie chinoise.

Les excès de zèle pendant la stricte politique « zéro Covid », puis l'éclatement de la bulle immobilière qui a fait fondre leur épargne, ont miné la confiance des ménages chinois. Tous, désormais, consomment moins. Cette baisse de la consommation, alors que la production, elle, tourne à toute allure, a plongé la Chine dans une longue période de déflation. En juillet, les prix à la sortie des usines ont encore chuté de 3,6 % en un an, tandis que les prix à la consommation sont restés stables, certaines sous-catégories comme l'alimentaire étant cependant toujours en négatif.

« A court terme, la déflation est la principale source d'inquiétude pour la Chine. Elle est si sévère, si profonde » expliquait cet été Yan Se, professeur d'économie à la prestigieuse Université de Pékin. « La Chine ne parviendra pas à atteindre son objectif d'inflation de 2 % pour 2025. Même 1 % paraît irréalisable ! Nous terminerons l'année avec des prix à la consommation négatifs », anticipe le professeur, qui plaide pour la création d'un Etat-providence à la chinoise, seule solution selon lui pour créer des filets de sécurité et assurer des revenus aux plus modestes.

Guerre des prix

Cette défiance charrie aussi de graves conséquences démographiques : la natalité en Chine a atteint son plus bas niveau en quarante ans. Une situation inédite qui a poussé le gouvernement à accorder cet été une allocation de 3.600 yuans (soit environ 420 euros) par enfant de moins de 3 ans.

Mais dans certaines franges de la population, l'amertume reste vivace, alors que parallèlement, des millions de jeunes diplômés sont contraints d'accepter des jobs précaires, créant une situation qui n'est pas sans rappeler celle des pays développés. « On a eu faim pendant le Covid, et maintenant on doit faire des enfants ! On marche sur la tête », résumait récemment un vieux Shanghaïen.

Du côté de l'offre, la situation n'est guère enviable. La Chine est devenue le leader mondial des véhicules électriques avec BYD, des batteries avec CATL et des panneaux photovoltaïques avec Longi. Mais à quel prix ? Ces industries sont toutes tombées dans une guerre des prix dévastatrice qui a fait plonger leurs marges, et créé de la casse économique en cascade chez les sous-traitants. La violence de cette concurrence intrasectorielle a été telle que même le gouvernement chinois est intervenu pour remettre de l'ordre.

Pendant ce temps-là, chez les entreprises étrangères, les licenciements se multiplient, à cause de la concurrence locale et du ralentissement général. Quatre entreprises européennes sur 10 ne prévoient pas de s'étendre dans le pays, selon le dernier sondage de la Chambre de commerce de l'UE en Chine.

Restaurer la confiance

Dans ce contexte difficile, la Chine a pourtant des atouts uniques au monde. Sa capacité d'innovation technologique, évidente dans l'intelligence artificielle ou les biotechs, ainsi que sa force de frappe logistique, lui donnent une longueur d'avance. Ses marques, comme les peluches Labubu, sont devenues « trendy ». Et son quasi-monopole dans la production des terres rares lui a permis de tenir tête à Donald Trump, et d'éviter les droits de douane américains de 145 % qui planaient au-dessus d'elle.

Alors que la Chine va entrer l'année prochaine dans le 15e plan quinquennal, le pays va devoir maintenant restaurer la confiance et soutenir ses consommateurs, et non plus uniquement ses entreprises. Un changement de politique économique qui, en Chine, représenterait également un aggiornamento idéologique, dans ce pays tout entier tourné vers la tech et l'industrie.

Raphaël Balenieri (Correspondant à Shanghai)

* * *

Arrêts maladie, heures sup… la mise au point de la justice qui change la donne pour les entreprises – Les Echos

Les salariés tombés malades pendant leurs vacances peuvent reporter leurs congés, selon la Cour de cassation. Celle-ci a aussi rendu un autre arrêt favorable aux travailleurs sur le paiement des heures supplémentaires.

C'est une bonne nouvelle pour les salariés qui a tout d'une douche froide pour les employeurs. Si un salarié tombe malade pendant ses vacances et qu'il notifie à l'employeur son arrêt maladie, il a le droit de reporter ses congés payés, acte un arrêt de la Cour de Cassation rendu public ce mercredi.

Celui-ci met le droit français en conformité avec le droit européen, la Commission européenne ayant mis en demeure la France à ce sujet en juin.

Acquisition de congés pendant les arrêts maladie

« Puisque la maladie l'empêche de se reposer, le salarié placé en arrêt pendant ses congés payés a droit à ce qu'ils soient reportés », résume la Cour dans un communiqué. En droit de l'Union, est-il précisé, le congé payé vise à ce qu'un salarié puisse se reposer, se détendre et avoir des loisirs. Autrement dit, il n'a pas le même objectif que le congé de maladie qui doit permettre aux salariés de retrouver la santé, poursuit la communication.

Même si les salariés sont loin d'être automatiquement malades en vacances, cet arrêt pourrait être synonyme de davantage d'arrêts de travail, à l'heure où leur coût croissant pour la Sécurité sociale inquiète. Au point que le gouvernement de François Bayrou - désormais démissionnaire - cherchait un moyen de serrer la vis sur ce sujet. Pour mémoire, un salarié en arrêt de travail est indemnisé par la Sécu après trois jours de carence, mais les employeurs complètent les indemnités pour maintenir les revenus des salariés et mettent souvent la main à la poche dès le premier jour d'arrêt.

Surcoût pour les employeurs

Pour les employeurs, la note de ce revirement de jurisprudence promet donc d'être salée, assurent des experts en droit social. « Cette décision va nécessairement entraîner un surcoût pour les employeurs qui vont être obligés de maintenir le salaire pendant l'arrêt mais aussi de décaler les congés payés », décrypte Antoine Jouhet, vice-président d'Avosial, un syndicat d'avocats défendant des employeurs.

« Potentiellement un salarié qui tombe malade pendant ses vacances en 2025 pourrait avoir 9 semaines de congés l'année suivante », poursuit Antoine Jouhet. Estimant que cela pose un problème « d'acceptabilité », celui-ci plaide pour que la loi soit modifiée afin de

plafonner le droit de report, à 4 semaines, sachant que c'est le minimum européen pour les congés payés.

Ras-le-bol de la CPME

D'ores et déjà, l'arrêt hérisse dans le camp des employeurs. Cet arrêt est « un signal très négatif à l'heure où notre pays, confronté à la concurrence d'un monde ouvert, a besoin de travailler plus, et où l'on cherche à lutter contre les arrêts de travail abusifs », réagit le Medef.

Même son de cloche dans le camp des petites et moyennes entreprises : « le droit européen n'est pas fait pour la France, un pays où il y a autant de semaines de congés et de RTT », tempête Eric Chevée à la CPME, insistant sur son « ras-le-bol ». Ces dernières années, les organisations patronales ont multiplié les alertes sur la hausse du nombre d'arrêts de travail et leur coût pour les entreprises tout en plaidant pour que les Français travaillent plus.

L'autre arrêt rendu ce mercredi par la Cour de cassation consterne aussi le Medef. «L'absurde devient la règle», s'est étranglé le patron de la CPME Amir Reza-Tofighi sur Linkedin. Désormais un salarié soumis à un décompte hebdomadaire du temps de travail peut réclamer le paiement d'heures supplémentaires même s'il n'a pas réalisé 35 heures de travail effectif en raison d'un congé payé sur cette semaine-là.

« Un calcul des heures supplémentaires qui ne tient pas compte des jours de congé payé fait perdre au salarié un avantage financier qui peut le dissuader de se reposer », souligne le communiqué de la Cour de cassation. Or, en droit de l'Union européenne, toutes les mesures susceptibles de dissuader un salarié de prendre des congés payés sont interdites.

« Gros revirement » de jurisprudence

« J'ai vu des clients qui appliquaient déjà cette règle, relève Aliénor Chalot, défendant des entreprises au sein du cabinet d'avocats Kopper, mais il va falloir la généraliser et cela va être synonyme de surcoût pour les entreprises », note-t-elle, parlant d'un « gros revirement » de jurisprudence.

Là encore, il s'agit de mettre la France en conformité avec le droit européen. « Ce qui est compliqué c'est qu'on a une durée du travail en France inférieure à celle d'autres pays européens et qu'il est relativement facile en France de demander le paiement des heures supplémentaires », compte tenu des niveaux de preuve exigés, souligne Deborah Fallik Maymard, du cabinet Redlink, défendant des employeurs. Pour ces derniers, c'est un arrêt « très impactant » assure-t-elle.

Solenn Poullennec

L'Albanie nomme un ministre généré par IA qui sera chargé des marchés publics – Le Figaro

La nomination du ministre virtuel a été annoncée ce jeudi par le premier ministre albanais Edi Rama. Il devrait aider à lutter contre la corruption.

Le premier ministre albanais Edi Rama a annoncé jeudi la nomination d'un ministre généré par intelligence artificielle (IA), une première mondiale, qui sera chargé des marchés publics. Le nom du ministre virtuel est Diella, qui signifie *«soleil»* en albanais, a déclaré Edi Rama en présentant son nouveau gouvernement lors d'un meeting de son mouvement, le Parti socialiste, qui a remporté une large victoire aux élections législatives de mai. *«Diella est le premier membre (du gouvernement) qui n'est pas présent physiquement, mais créé virtuellement par intelligence artificielle»*, a dit Edi Rama.

Diella sera chargé de toutes les décisions relatives aux appels d'offres des marchés publics, a-t-il ajouté. Avec ce ministre IA, les appels d'offres publics seront *«exempts de corruption à 100% et chaque denier public soumis à la procédure d'appel d'offres sera parfaitement transparent»*, a assuré Edi Rama. Il ne s'agit pas de science-fiction mais du devoir de Diella, a-t-il souligné, ajoutant que le *«ministre»* évaluera les appels d'offres et aura le droit de *«recruter des talents dans le monde entier»*.

Une IA avant tout au service des Albanais

Diella avait été lancé en janvier en tant qu'assistant virtuel généré par IA, représenté par une femme habillée d'un costume traditionnel albanais, pour aider la population à utiliser la plateforme officielle e-Albania, qui fournit documents officiels et services divers. Jusqu'ici, Diella a aidé à l'émission de 36.600 documents numériques et a fourni près d'un millier de services sur la plateforme, selon les chiffres officiels.

Edi Rama, qui s'est assuré un quatrième mandat aux élections de mai, doit présenter son nouveau gouvernement aux parlementaires dans les prochains jours. La lutte contre la corruption, en particulier dans la fonction publique, est un critère clé dans la candidature de l'Albanie à l'entrée dans l'Union européenne (UE). Edi Rama ambitionne de faire entrer le petit pays des Balkans (2,8 millions d'habitants) dans l'UE d'ici 2030.

* * *

Les réseaux sociaux au travail font perdre 10 milliards d'euros par an à l'économie française – La Tribune

Passer du temps sur son téléphone pendant ses heures de travail engendrerait une perte de 0,4 point de PIB, selon une étude, soit 10 milliards d'euros. Ce niveau pourrait même atteindre 2,9 points de PIB à horizon 2060.

Consulter son téléphone sur son temps de travail pour des raisons extraprofessionnelles, comme scroller sur les réseaux sociaux, n'est pas si anodin économiquement parlant. Ce type d'interruption aurait des conséquences négatives sur le temps productif des salariés, selon une étude de l'économiste Solal Chardon-Boucaud, mise en ligne cette semaine **sur le site internet du ministère de l'Économie**.

Être sur son téléphone réduit ainsi le temps de travail effectif. *« Certaines études suggèrent que les salariés pourraient passer entre 20 minutes et 2 heures et demie de leur journée de travail à consulter leur smartphone pour des raisons non liées à leur activité professionnelle »*, relève l'étude. À cela s'ajoute une autre perte de temps, cette fois nécessaire pour se reconcentrer sur ses tâches après ces moments de distraction.

Concrètement, cela se caractériserait par une perte de produit intérieur brut (PIB), indicateur économique permettant de mesurer la production de richesse d'un pays, estimée à *« environ 0,4 % du PIB »*. Soit, en valeur, 10 milliards d'euros par an, selon les chiffres de l'économie française de 2023.

0,6 point déjà perdu

L'étude se penche plus globalement sur le coût socio-économique des effets négatifs de l'« économie de l'attention ». Cette expression désigne le modèle des réseaux sociaux et de certaines plateformes numériques, conçu pour maximiser le temps passé en ligne par leurs utilisateurs. Autrement dit : les rendre accros pour qu'ils y restent le plus longtemps possible.

En plus de baisser le temps productif au travail, ce mécanisme a un impact sur la santé mentale des salariés. *« Une surexposition aux écrans et l'utilisation de médias sociaux peuvent être associées à une détérioration de la qualité du sommeil et à une plus forte prévalence de troubles psychologiques »*, rappelle l'étude. Tels que la dépression, l'anxiété ou encore le stress chronique. Des troubles qui génèrent des coûts sanitaires, aussi bien directs (soins médicaux, entre autres) qu'indirects (absentéisme au travail, retraite précoce...), chiffrés dans l'étude à 0,2 point de PIB, soit environ 5 milliards d'euros en 2023.

Au total, les deux causes confondues, 0,6 point de PIB sont ainsi déjà perdus. Soit 15 milliards d'euros en moins pour l'économie française.

Le pire à venir ?

D'ici à 2060, la perte de PIB pourrait même coûter encore plus : entre 2 et 2,9 points, présage l'étude. Ce, en raison d'une *« détérioration des capacités cognitives humaines »*, notamment de l'attention et de la mémoire, qui pourrait représenter une perte de 1,4 à 2,3 points de PIB.

« Cet ordre de grandeur - qui doit être considéré avec prudence en raison des hypothèses sur lesquelles il repose - dépend avant tout de la détérioration des capacités cognitives des enfants » d'aujourd'hui, souligne l'étude. Car ce sont en effet eux qui seront sur le marché du travail dans les prochaines décennies. Or, de nombreuses études montrent qu'ils sont déjà surexposés aux écrans - 30 % des 12-17 ans passent plus de 35 heures par semaine devant un écran, selon le Crédoc.

Mesures à prendre

Rien n'est toutefois gravé dans le marbre. *« Différentes mesures de politique publique permettent de réduire les effets néfastes générés par l'économie de l'attention »*, relève l'étude.

À ce sujet, un rapport parlementaire dévoilé ce jeudi préconise **l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans** et la mise en place d'un « couvre-feu numérique » pour les 15-18 ans. Une telle interdiction, déjà souhaitée par l'Élysée, permettrait *« de donner un signal à la fois aux enfants et aux parents qu'avant 15 ans »*, les réseaux sociaux, *« ce n'est pas anodin »*, comme l'a expliqué la députée Laure Miller (EPR), rapporteure de cette commission d'enquête parlementaire, auprès de l'AFP.

Reste que de telles mesures butent pour le moment sur les réticences des plateformes, sans grande surprise. Mais aussi sur des limites techniques et un risque d'atteinte aux libertés individuelles.

* * *

Allez, c'est vendredi ! Sourions…

L'actualité vue par Chaunu : Sébastien Lecornu, du ministère des Armées à Matignon

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce bulletin d'adhesion 2025 accompagné du paiement correspondant.